



COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Une lettre d'orientation renouvelée

AGENDA RH DE PRÉSANSE

OCTOBRE - DÉCEMBRE 2023

Ateliers RH « création/mise à jour de fiche de poste/emploi »

8 novembre 2023 (9h30 - 12h)

En visio.

29 novembre 2023 (9h30-12h)

En visio.

Rencontre Nationale des Professionnels RH des SPSTI

5 décembre 2023, Paris

Les inscriptions seront ouvertes
début novembre.

La promulgation de la loi du 2 août 2021 a apporté un cadre renouvelé aux activités des SPSTI. Plusieurs enjeux liés à la mise en œuvre des missions des SPSTI ont été identifiés au sein du secteur et ont motivé l'adoption d'orientations par l'Assemblée Générale de Présanse en avril 2023. Elles fondent un plan d'actions collectif au sein du réseau des SPSTI qui a été validé en septembre 2023.

Les commissions et groupes de travail de Présanse sont amenés à contribuer à ces actions.

Ainsi, la commission Ressources Humaines est missionnée pour contribuer à la réalisation du POA sur les sujets suivants :

Orientation n° 7 du Programme d'Orientation et d'Action de Présanse

Lutter contre la pénurie de médecins du travail en :

► **Améliorant l'utilisation du temps médical dont nous disposons à travers l'optimisation de nos organisations et des modes de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires**

► **Améliorant l'attractivité de notre secteur d'activité afin de susciter plus de vocations « Santé au travail dans l'interentreprises » auprès des futurs médecins.**

La Commission RH contribuera ainsi à identifier les leviers de changements, à optimiser les organisations et les fonctionnements des équipes pluridisciplinaires. Mais aussi à interroger la mise en œuvre des délégations aux infirmiers de Santé au travail.

La Commission RH interrogera également les pratiques (avis et décisions médicales sur dossier, limiter le surcroît administratif pour les praticiens, améliorer le reporting pour faciliter le pilotage, encourager une harmonisation des pratiques qui n'enferme pas...). Il s'agira d'attirer également des externes, d'accueillir des internes, et de nouveaux talents avec des collaborateurs médecins venus d'autres spécialités.

Orientation n° 8 du Programme d'Orientation et d'Action de Présanse

Développer une GEPP de branche pour répondre aux besoins des Services et aux enjeux de la réforme et, par conséquent, adapter la classification des emplois de la branche.

L'enjeu : Déterminer et développer des compétences adaptées est essentiel à la réussite de nos missions. Les tensions sur certains emplois, les conditions de formation des infirmiers, la création du métier d'infirmier en pratique avancée, les nouvelles modalités d'exercice en santé au travail, les attendus de la réforme, ont ou auront des impacts majeurs sur la gestion de nos ressources humaines.

Des réflexions partagées sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) sont essentielles pour alimenter les négociations collectives de branche qui seront conduites paritairement. Cette orientation est donc en lien étroit avec le dialogue social et les travaux menés conjointement avec les organisations syndicales de salariés de la branche. ■